

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BATNA / DAIRA DE BARIKA / COMMUNE DE BARIKA

COMMUNE DE BARIKA AVENUE 08 MAI 1945

NIF : 0 984 0542 50499 10

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément du décret présidentiel n°: 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Le président De Daïra de Barika ,chargé de la gestion administrative et financière de la commune informe l'ensemble des soumissionnaires concernés par l'avis de l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacité minimale N°07/2026 qu'a l'issue de l'analyse des offres relative au projet se attribué provisoirement au soumissionnaire selon le tableau suivant :

NON DE PROJET	NOM ET PRENOM DE SOUSSIONNAIRE	MONTANT DE L'OFFRE EN T.T.C (D.A)	NUMERO D'IDENTIFICATION FISCALE	DELAIS DE REALISATION	Critères D'analyse
حصة 01 : تهينة و تعيد المسلك المؤدي بين الطريق الولائي رقم 11 و مشته اولاد عبد الله (فريق لبايزة و زراط) على مسافة 2.3 كلم.	LATTAR HICHAM	13.105.589.00 DA	19705420032515700500	SIX (06) MOIS	MOINS DISANT
حصة 02 : التهينة الحضرية بحي رحمانى فرحات.	BERRI RIDA	52.870.272.00 DA	18105420106713200500	HUIT (08) MOIS	

Conformément a l'article n° 82 du décret présidentiel n°: 15-247 de la 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Les soumissionnaires sont invitées de se rapprocher auprès de service des marchés au plus tard trois (3) jours, à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières et formuler d'éventuels recours au niveau de la commission des marchés publics de la commune dans un délai de dix (10) jours à partir de la 1^{er} parution du présent avis dans les quotidiens nationaux.

Fait a : Barika Le :.....

LE PRESIDENT DE LA DAIRA DE BARIKA
CHARGE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE LA COMMUNE